



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 04/11/2025

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

0 3 NOV. 2025

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt neuf octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, Mme Martine DAFFOS, M. Alain VALETTE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Claude ESCLOUPIER.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-095**

Domaine : 4.4 - Autres catégories de personnels

OBJET : Opération « Cœur de village » 2026 - Accompagnement des publics sur le chantier d'insertion. Approbation de l'opération et demande de subvention.

Depuis 29 ans, la Commune mène une opération chantier-insertion qui s'intègre dans le dispositif du plan départemental de lutte contre l'exclusion dénommée "Cœur de Village".

Les chantiers sont menés sur des projets d'aménagement, d'amélioration et de réhabilitation d'espaces qui font partie du domaine de la Commune ou qui accueillent du public et apportent une plus-value environnementale.

L'opération vise à valoriser les personnes au travers de l'apprentissage de technique du BTP, de manière à les faire évoluer vers la définition d'un projet professionnel durable en direction de l'embauche en entreprise, de la formation qualifiante et concomitamment de les faire bénéficier d'un accompagnement social adapté et individualisé afin de résoudre des problématiques sociales (santé – logement – mobilité – addiction - ...) avec un objectif de réaliser 60 % de sorties dynamiques.

Le public visé sont les bénéficiaires des minimas sociaux (RSA – ASS) et les jeunes de moins de 25 ans. L'effectif du chantier est recruté sous la forme de 9 Contrats de Travail à Durée Déterminée d'Insertion (CCDI).

Afin d'accompagner les publics tout au long du chantier et de les conduire vers les objectifs sus énoncés, il a été fait appel à un prestataire extérieur ayant pour mission de fournir :

- Un encadrement technique sur la base de 0.55 poste équivalent temps complet.

- Un encadrement social assurant le suivi social et professionnel sur la base de 0.50 poste équivalent temps complet.
- Une formation complémentaire de 184 heures avec deux axes :
 - Axe 1 : consolider le savoir-faire professionnel (104 heures) second-œuvre.
 - Axe 2 : préparation à intégrer le marché du travail (80 heures).

Le prestataire est chargé du suivi administratif, du moyen de transport et de la fourniture de petit matériel spécifique. Le plan de financement prévisionnel de l'action Accompagnement des publics sur le chantier s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
ACHATS	21 000	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE	60 000
CHARGES RETENUES	70 472	ETAT DIRECTE	167 447
SALAIRES ET CHARGES	165 000	COMMUNE	29 025
TOTAL	256 472		256 472

Ce plan de financement prévisionnel est établi sous réserve de la confirmation de la part de la DIRECCTE et du Département. Il est susceptible d'évoluer.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver la réalisation de cette opération sur l'année 2026 selon les modalités susvisées.
2. D'approuver le plan de financement prévisionnel et de l'autoriser à solliciter les subventions et participations auprès de l'Etat (DIRECCTE), FSE et CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE.
3. D'imputer les dépenses et les recettes au Budget Primitif 2026 de la Commune.
4. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération, notamment les conventions avec l'ETAT, le CONSEIL DEPARTEMENTAL, l'UNION EUROPEENNE et lancer les marchés afférents.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

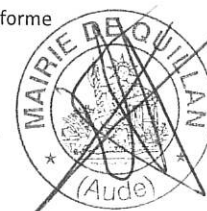
La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2025-095**Identifiant FAST :** ASCL_2_2025-11-03T09-52-44.00 (MI264987787)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20251103-2025-095-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Opération " Coeur de village " 2026 - Accompagner des publics sur le chantier d'insertion. Approbation de l'opération et demande de subvention**Date de décision :** Nov 3, 2025 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2025-095.PDF](#)**Préparé**Date **03/11/25 à 09:52**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **03/11/25 à 09:52**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **03/11/25 à 09:58**